Le 16 avril 2018

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** seize avril deux mille dix-huit, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, madame Monique Sénéchal, greffière, et messieurs Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, et Jonathan Tremblay, conseiller en urbanisme, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2018-04-296

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.9 à 17.14 et 18.3.

2018-04-297

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, à 20 h 01.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Torez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par la greffière.

PROCLAMATION(S)

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE la semaine de l'action bénévole vise à souligner et reconnaître la contribution des bénévoles dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'ils œuvrent bénévolement au sein d'organismes communautaires sans but lucratif, d'écoles, d'hôpitaux, de groupes d'intérêts publics, d'équipes sportives, d'organismes artistiques, de musées et de bibliothèques;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 15 au 21 avril 2018 **Semaine de l'action bénévole** sur le territoire de la ville de Rimouski.

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

CONSIDÉRANT QUE le don d'organes et de tissus permet de sauver jusqu'à 8 vies et de redonner la santé et une bonne qualité de vie à 15 autres personnes;

CONSIDÉRANT QUE 2018 marque la 21e édition de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir cette cause et de signifier, de son vivant, son consentement à faire un don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT QUE grâce aux efforts collectifs, près de quatre millions de québécois ont officialisé leur décision d'acquiescer au don d'organes et de tissus;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 22 au 28 avril 2018 **Semaine nationale du don d'organes et de tissus** sur le territoire de la ville de Rimouski.

MOIS DE MAI - MOIS OFFICIEL DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est une maladie neurologique dont la cause et le remède font toujours l'objet de recherches;

CONSIDÉRANT QUE les personnes atteintes ont grandement besoin d'un soutien des proches et de la communauté qui les entourent;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'unir nos efforts pour sensibiliser les gens et inciter le public à soutenir leur cause;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame le mois de mai 2018 **Mois officiel de la sensibilisation à la sclérose en plaques** sur le territoire de la ville de Rimouski.

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-04-298

PARTICIPATION - CONGRÈS ANNUEL - ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Marc Parent à assister au Congrès 2018 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui aura lieu du 13 au 15 juin 2018, à Ajax (Ontario), et de défrayer les frais inhérents de sa participation à ladite activité.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018-2019 - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour la période 2018-2019 et de défrayer la cotisation inhérente, au montant de 1 000 \$.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2018-04-300

SUBVENTION 2018 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - SOPER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) une subvention, au montant de 25 000 \$, pour la création d'un fonds de développement touristique.

2018-04-301

MODIFICATION - BAIL DE LOCATION - AÉROPORT DE RIMOUSKI - SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES (SOPFIM)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout du local 0107 au bail intervenu entre la Ville de Rimouski et la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), selon les modalités prévues à l'article 1.1. dudit bail.

2018-04-302

MANDAT - CABINET D'AVOCATS - RECOURS INTENTÉ CONTRE LA VILLE - INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de mandater le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Rimouski dans la poursuite introduite par Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc. en Cour du Québec (Chambre civile) et portant le numéro 100-22-006494-167.

DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2018-04-303

DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE - COMITÉ LOCAL DE L'EAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Mathieu Geneau, conseiller en environnement, à titre de représentant de la Ville de Rimouski, au sein

du comité local de l'eau du secteur de la rivière Rimouski, ainsi que madame Caroline Poirier, coordonnatrice en gestion des eaux, à titre de substitut.

2018-04-304

SOUMISSIONS 2018 - EXTENSION DES SERVICES - RUE DE LAUSANNE (ENTRE LES RUES DU COTEAU ET DE LA CARRIÈRE) - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'extension des services dans la rue de Lausanne (entre les rues du Coteau et de la Carrière), ouvertes le 27 février 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2018-05, à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 633 412,57 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1039-2017, pour un montant de 548 228,26 \$, taxes incluses, et à même le budget de l'année en cours, pour un montant de 85 184,31 \$, taxes incluses.

2018-04-305

SOUMISSIONS 2018 - CONSTRUCTION D'UN ESCALIER - PARC DES MORILLES - CONSTRUCTION JEANNOT DUBÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la construction d'un escalier - Parc des Morilles, ouvertes le 28 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-07, à Construction Jeannot Dubé, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 136 200 \$, taxes en sus, à être défrayé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

2018-04-306

COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS - ENGLOBE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'approuver la modification d'honoraires supplémentaires pour les services professionnels d'un laboratoire – contrôle qualitatif – Complexe glaces et piscines de la firme Englobe Corp., pour un montant total de 37 366,88 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le projet 7528.

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE

2018-04-307

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 794 009 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR DANIEL ROY - ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 2016-03-205 ET 2017-04-382

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'abroger les résolutions 2016-03-205, adoptée le 7 mars 2016, et 2017-04-382, adoptée le 18 avril 2017, relativement à la

vente du lot 5 794 009 du cadastre du Québec à monsieur Daniel Roy et d'autoriser la conservation du dépôt de garantie, à titre de dommages et intérêts liquidés.

2018-04-308

NOMINATION - ME JULIEN ROCHEFORT-GIRARD - GREFFIER ADJOINT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2018-02-131, adoptée le 19 février 2018, le conseil municipal a embauché M^e Julien Rochefort-Girard à titre d'assistant-greffier de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les articles 57 et 58 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ c. C-72.01) prévoient que le conseil municipal nomme, par résolution, un greffier adjoint qui exercent ses fonctions judiciaires sous la supervision du juge auprès d'une cour municipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer, rétroactivement au 30 mars 2018, M° Julien Rochefort-Girard, greffier adjoint de la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski, afin qu'il remplisse toutes les fonctions et exerce tous les pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés à ce titre par la Loi, entériner tout décision et toute signature de documents effectuées à ce titre et remplacer la résolution 89-591, adoptée le 16 octobre 1989, nommant madame Hélène Malenfant assistante-greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski.

2018-04-309

ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SAAQ – ME JULIEN ROCHEFORT-GIRARD

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Rimouski il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) communique certains renseignements à la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1, et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Rimouski communique certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Rimouski a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 10 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE par résolution du Conseil, la Ville de Rimouski a désigné madame Hélène Malenfant à titre de responsable des employés désignés;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de madame Hélène Malenfant, il y a lieu de désigner M^e Julien Rochefort-Girard à titre de responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- de désigner, pour l'application de ladite entente, M^e Julien Rochefort-Girard responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;
- que M^e Julien Rochefort-Girard, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autres personnes qu'il est chargé d'identifier pour le seconder dans cette tâche ou pour le remplacer en cas d'absence temporaire;
- que M^e Julien Rochefort-Girard, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

2018-04-310

NOMINATION - ME JULIEN ROCHEFORT-GIRARD - JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE CATÉGORIE 2

CONSIDÉRANT QUE par une résolution adoptée le 16 avril 2018, le Conseil a nommé M^e Julien Rochefort-Girard pour agir à titre greffier adjoint de la Cour municipale commune de la Ville Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE l'article 158 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (RLRQ c. T-16) prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que M^e Julien Rochefort-Girard agisse à titre de juge de paix CM-2 auprès de la Cour municipale commune de la Ville Rimouski pour le district de Rimouski;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- de demander à la ministre de la Justice du Québec de procéder à la nomination de Me Julien Rochefort-Girard à titre de juge de paix CM-2 pour la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski;
- d'autoriser la greffière à présenter les demandes au ministère de la Justice et à signer les documents requis à cet effet.

2018-04-311

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - REPRÉSENTANTS DE LA VILLE - SOPER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats de messieurs Marc Parent, maire, et Rodrigue Joncas, conseiller, à titre de représentants de la Ville de Rimouski au sein du conseil d'administration de la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER).

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - REPRÉSENTANT DE LA VILLE - SOPER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de monsieur Claude Périnet, directeur général, à titre de représentant de la Ville de Rimouski au sein du conseil d'administration de la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER), et ce, pour une durée de deux ans.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2018-04-313

AUTORISATION - FERMETURE DE STATIONNEMENT - ACTIVITÉ «TRUCK STOP» DE LA SOPER ET DE SPECT'ART

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la fermeture du stationnement de la Salle Desjardins-TELUS, du 27 juin 2018, 22 h au 28 juin 2018, 22 h pour la tenue de l'événement Truck stop organisé par la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) en collaboration avec Spect'art Rimouski;
- d'accorder une contribution non-monétaire de 815 \$ à la SOPER correspondant à du prêt de matériel et au ménage du stationnement.

2018-04-314

PRÊT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD - DÉFI ANACLOIS DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt, à titre gratuit, à la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, de 70 barrières de sécurité dans le cadre du Défi Anaclois Desjardins qui se tiendra le 9 juin 2018, les frais de transport, de manutention et de réparation des barrières, le cas échéant, étant à la charge de ladite municipalité.

2018-04-315

AUTORISATION DE MARCHE - AUTISME DE L'EST DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser Autisme de l'Est-du-Québec à tenir la Marche pour l'autisme, le 28 avril 2018, et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé par l'organisme et à utiliser, gratuitement, les équipements demandés et le pavillon de services du parc Beauséjour, de 13 h à 17 h, lors de cette journée.

FERMETURE DE RUE - LIGUE D'IMPROVISATION DE RIMOUSKI - ÉVÉNEMENT OPEN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture d'une section de la rue Michaud, face à la Coopérative Paradis, le 2 juin 2018, de 16 h à 23 h, dans le cadre de l'événement OPEN réalisé par la Ligue d'improvisation de Rimouski.

2018-04-317

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PIQM MADA - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PORTE DORÉE

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du carnet de santé du bâtiment la Porte Dorée réalisée en 2015 démontre la nécessité de réaliser certains travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le programme PIQM MADA est destiné aux municipalités MADA pour soutenir l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant aux besoins de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le programme visé subventionne 50 % des coûts du projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité de mandater la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour présenter, au nom de la Ville de Rimouski, une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PIQM MADA, et ce, pour réaliser des travaux de rénovation au bâtiment la Porte Dorée situé au 175, rue Dumais et de confirmer dans l'éventualité de l'octroi d'une subvention, l'accord de la Ville de Rimouski à contribuer financièrement, pour sa part, aux coûts du projet.

2018-04-318

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Répit-Loisirs-Autonomie afin d'établir les modalités d'une collaboration pour l'utilisation du gymnase de l'édifice Claire-L'Heureux-Dubé, du 23 juin au 18 août 2018:
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

SUBVENTIONS 2018 - PROGRAMME DE SOUTIEN DU SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - SECTEUR COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de subventions aux organismes du secteur communautaire reconnus par la Ville de Rimouski représentant un total de 17 800 \$, pour le fonctionnement des organismes et des projets spéciaux, dans le cadre du programme de soutien du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, secteur communautaire, pour l'année 2018, conformément au tableau préparé par ledit Service.

2018-04-320

SUBVENTION 2018 - CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accorder au Carrousel international du film de Rimouski une subvention, au montant total de 30 000 \$, dans le cadre de la présentation de la 36^e édition de son Festival qui aura lieu du 30 septembre au 10 octobre 2018.

2018-04-321

LOCATION DE SALLE - CENTRE DE LOISIRS CURÉ-SOUCY - CHORALE MEDISSIMO

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser la Chorale MEDessimo, membre du Regroupement des étudiants en médecine de l'Université Laval, à louer et utiliser le centre de loisir Curé-Soucy à des fins de dortoir, du 27 avril 2018 en après-midi au 29 avril 2018 en avant-midi, selon les conditions demandées par la Ville de Rimouski.

2018-04-322

SUBVENTION 2018 - FESTI JAZZ INTERNATIONAL DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accorder au Festi Jazz international de Rimouski une subvention, au montant de 32 000 \$, dans le cadre de la présentation de la 33^e édition de son Festival qui aura lieu du 30 août au 2 septembre 2018.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2018-04-323

RENOUVELLEMENT - ASSURANCE-VIE COLLECTIVE - POMPIERS TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de SSQ Groupe

financier pour la fourniture d'une protection d'assurance-vie collective visant le groupe des pompiers à temps partiel, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2018-04-324

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2017 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'est acquittée de ses responsabilités avec diligence;

CONSIDÉRANT QUE les activités réalisées ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire rimouskois;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté rimouskoise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport du Service de sécurité incendie de la Ville de Rimouski démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2017 pour la Ville de Rimouski et l'ancienne municipalité de Le Bic en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en 2005 et sa transmission à la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2018-04-325

SOUMISSIONS 2018 - ACHAT ET ÉPANDAGE DE CHLORURE LIQUIDE POUR ABAT-POUSSIÈRE - LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'épandage de chlorure liquide pour abat-poussière, ouvertes le 19 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à Les Aménagements Lamontagne inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 0,34 \$ le litre, pour un contrat d'un montant approximatif de 48 280 \$, taxes en sus.

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2018-04-326

CERTIFICAT D'AUTORISATION - DÉMOLITION - BÂTIMENT SIS AU 370, MONTÉE SAINTE-ODILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Dionne, propriétaire, a soumis à la Ville une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment sis au 370, montée Sainte-Odile, actuellement érigé sur les lots 3 182 727 et 3 550 919 du cadastre du Québec:

CONSIDÉRANT QUE le requérant a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments, notamment en présentant un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, lequel programme consiste à la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale de quatre (4) logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction doit s'intégrer dans le paysage bâti du secteur et n'occasionner, en aucun cas, préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à démolir ne présente aucune valeur patrimoniale ou monétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments relatives à la publicisation du projet de démolition et au programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune opposition à la démolition projetée du bâtiment;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser la démolition du bâtiment sis au 370, montée Sainte-Odile (lots 3 182 727 et 3 550 919 du cadastre du Québec).

2018-04-327

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT - LOT 3 662 731 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, le 21 novembre 2017, monsieur Bruno Gagnon, représentant de Vidéotron infrastructures inc., a déposé une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'implantation d'une antenne de communication sur le lot 3 662 731 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot, situé en territoire agricole, peut faire l'objet d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la mesure où il avait été acquis ou utilisé à des fins d'utilité publique par un organisme public avant l'entrée en vigueur du décret établissant la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation d'un usage conditionnel nécessite une déclaration de droit à la Commission de la protection du territoire agricole pour une utilisation à une fin autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site visé a été acquis à des fins de dépotoir municipal par la corporation du village du Bic le 27 juin 1967;

CONSIDÉRANT QUE le site visé a été utilisé aux fins de dépotoir du 10 juillet 1967 jusqu'en 1982;

CONSIDÉRANT QU'un réservoir d'eau potable a été construit sur le site en 1995 et que celui-ci est toujours en fonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- de soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande de déclaration d'exercice d'un droit concernant le lot 3 662 731 du cadastre du Québec en vertu de l'article 104 de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles;
- de débourser un montant de 73 \$ exigé par le ministère des Finances du Québec pour l'ouverture et le traitement de la déclaration d'exercice d'un droit à la Commission;
- d'autoriser la directrice du Service urbanisme, permis et inspection à signer tous les documents nécessaires à la déclaration d'exercice d'un droit à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour et au nom de la Ville.

2018-04-328

PARTIE 2 - ENTENTE RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX - EXTENSION DES SERVICES - RUE DE LAUSANNE - DISTRICT NAZARETH - 9285-5154 QUÉBEC INC. - AJOUT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la partie 2 de l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec 9285-5154 Québec inc., dûment représenté par monsieur Francis Marin, pour l'extension des services municipaux dans la rue de Lausanne et qui desserviront l'immeuble sis au 599, rue de Lausanne et selon les conditions et les termes contenus à la partie 2 de l'entente signée par monsieur Francis Marin en date du 20 février 2018;
- d'autoriser la réalisation des travaux faisant l'objet de l'entente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer la partie 2 de l'entente, pour et au nom de la Ville.

PARTIE 2 - ENTENTE RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX - EXTENSION DES SERVICES - RUE DE LAUSANNE - DISTRICT NAZARETH - MONSIEUR DANIEL PERREAULT - AJOUT

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes de la partie 2 de l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec monsieur Daniel Perreault pour l'extension des services municipaux dans la rue de Lausanne et qui desserviront l'immeuble sis au 604, rue de Lausanne et selon les conditions et les termes contenus à la partie 2 de l'entente signée par monsieur Daniel Perreault en date du 6 mars 2018;
- d'autoriser la réalisation des travaux faisant l'objet de l'entente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer la partie 2 de l'entente, pour et au nom de la Ville.

2018-04-330

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 794 007 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME SARAH-JANE GUITÉ ET MONSIEUR JEAN-STEEVEN COUTURIER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Sarah-Jane Guité et monsieur Jean-Steeven Couturier du lot 5 794 007 du cadastre du Québec, pour le prix de 66 409,56 \$, incluant un montant de 24 000 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Guité et monsieur Couturier, le 15 mars 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

Monsieur Jocelyn Pelletier, conseiller, s'absente pour une minute.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - 2, RUE SAINT-GERMAIN EST

À la demande du maire, monsieur Jonathan Tremblay, conseiller en urbanisme tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 4 mai 2016, afin de permettre l'installation d'une enseigne comportant une surface excédentaire de 3 mètres carrés, au mur de l'immeuble sis au 2, rue Saint-Germain Est.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 2, RUE SAINT-GERMAIN EST

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dave Gagnon de Gagnon Image, représentant Gestion M.B.S. inc., a déposé, en date du 4 mai 2016, une demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne comportant une surface excédentaire de 3 mètres carrés, au mur de l'immeuble sis au 2, rue Saint-Germain Est;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 4 mai 2016, par monsieur Dave Gagnon, représentant Gestion M.B.S. inc., propriétaire, et de permettre l'installation d'une enseigne comportant une surface excédentaire de 3 mètres carrés, au mur de l'immeuble sis au 2, rue Saint-Germain Est.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - 2402, ROUTE 132 EST

À la demande du maire, monsieur Jonathan Tremblay, conseiller en urbanisme, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 2 février 2018, afin de permettre l'empiètement de la galerie projetée de 0,65 mètre et de l'escalier devant lui donner accès de 0,68 mètre dans la cour avant de la résidence sise au 2402, route 132 Est.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2018-04-332

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 2402 ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT QUE madame Anny Gagnon et monsieur André Clavet ont déposé, en date du 2 février 2018, une demande de dérogation mineure visant à permettre l'empiètement de la galerie projetée de 0,65 mètre et de l'escalier devant lui donner accès de 0,68 mètre dans la cour avant de la propriété sise au 2402, route 132 Est;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 2 février 2018, par madame Anny Gagnon et monsieur André Clavet, propriétaires, et de permettre l'empiètement de la galerie projetée de 0,65 mètre et de l'escalier devant lui donner accès de 0,68 mètre dans la cour avant de la propriété sise au 2402, route 132 Est.

RÈGLEMENT(S)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES C-034 ET C-040

À la demande du maire, monsieur Jonathan Tremblay, conseiller en urbanisme, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-04-286 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones C-034 et C-040.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

ADOPTION DE SECOND(S) PROJET(S) DE RÈGLEMENT

2018-04-333

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES C-034 ET C-040

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones C-034 et C-040.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

1072-2018

RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DANS CERTAINS TRONÇONS DU CHEMIN BEAUSÉJOUR, DU CHEMIN DE LA SEIGNEURIE ET DE L'AVENUE DE SAINT-VALÉRIEN - AIRLL 2018 - EMPRUNT 1 500 000 \$

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1072-2018 autorisant des travaux de réhabilitation du réseau routier local dans certains tronçons du chemin Beauséjour, du chemin de la Seigneurie et de l'avenue de St-Valérien - AIRRL 2018 et un emprunt de 1 500 000 \$.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Déclaration de la greffière

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet, la portée, le coût et le mode de financement du règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème "Agir pour donner du sens" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 **Semaine de la santé mentale** sur le territoire de la ville de Rimouski et invite tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce "Agir pour donner du sens".

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, fondée en 1896, est membre d'un vaste réseau humanitaire au monde;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme compte une section dans la MRC de Rimouski-Neigette qui œuvre à soutenir et fournir de l'aide aux personnes touchées lors de différents sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire souligner le dévouement et la grande implication des nombreux bénévoles de la Croix-Rouge;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la journée du 8 mai 2018 **Journée internationale de la Croix-Rouge** sur le territoire de la Ville de Rimouski et autorise la levée du drapeau de la Croix-Rouge à l'hôtel de ville, lors d'une courte cérémonie commémorative, le 8 mai 2018, à 9 h.

2018-04-334

EMBAUCHE - MADAME AUDREY HEPPELL - POSTE DE COORDONNATEUR À LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Audrey Heppell au poste de coordonnateur à la vie communautaire selon le salaire et les conditions de travail décrits à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 3 avril 2018, la nomination de madame Heppell étant effective à une date à être déterminée par la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2018-04-335

SOUMISSIONS 2018 - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES TECQ 2018 - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le renouvellement des conduites TECQ 2018, ouvertes le 28 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée, plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2018-03, pour un montant de 2 797 816,39 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1044-2017.

2018-04-336

SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIEURS - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES 2018 TECQ - DEVIS 2018-10

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels (ingénieurs) - renouvellement des conduites 2018 TECQ, ouvertes le 4 avril 2018, à l'exception de celle de WSP Canada inc., laquelle est non conforme, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à Tetra Tech QI inc. ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-10, pour le prix de 171 197,78 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre en date du 4 avril 2018.

SERVICES PROFESSIONNELS - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ET PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels - politique de reconnaissance des organismes et programme d'attribution des subventions, ouvertes le 28 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à Raymond Chabot Grant Thornton ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au cahier des charges 2018-10, pour le prix de 33 065 \$, taxes en sus, suivant les modalités de son offre en date du 26 mars 2018.

2018-04-338

RECOMMANDATIONS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNION DU 10 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exclusion de la demande de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 10 avril 2018.

2018-04-339

LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) - PROLONGATION - PÉRIODE D'ESSAI

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité :
- d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski, l'employé matricule 2612, employée de bureau, et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur la prolongation de la période d'essai de l'employé matricule 2612;
- d'autoriser le directeur général adjoint et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

2018-04-340

TRANSACTION ET QUITTANCE - RÈGLEMENT HORS COUR - REQUÊTE EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes et conditions de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Rimouski et les défenderesses solidaires Marcel Charest et fils inc., Roche Ltée, Groupe-conseil et Giclocept inc.;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite transaction et quittance, pour et au nom de la Ville.

EMBAUCHE - STAGIAIRES - SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de deux étudiants stagiaires au Services des ressources financières, pour une période de 13 semaines, au tarif horaire de 14 \$ / heure.

2018-04-342

SUBVENTION 2018 - COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE RIMOUSKI (CODEC)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder au Comité de développement culturel de Rimouski-Est une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur, au nom de la Ville, dans le cadre du 45^e anniversaire d'existence de l'organisme.

2018-04-343

FRACTURATION HYDRAULIQUE - EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES - PROTECTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski est interpellée par toute problématique pouvant affecter la protection des sources d'eau potable de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2017, la Ville de Rimouski a adopté un règlement en vue d'augmenter la distance séparatrice minimale entre les sites de forage et les sites de prélèvement d'eau potable de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski est toujours en attente de l'approbation dudit règlement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à l'instar de certaines villes et de municipalités du Québec, ont déposé auprès du gouvernement du Québec des demandes relatives au retrait des projets de règlement publiés le 20 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons évidentes de protection des populations humaine, animale et végétale, les orientations gouvernementales en matière d'exploitation d'hydrocarbures devraient être amendées de façon à tenir compte des préoccupations des municipalités du Québec quant à la préservation de toutes sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski demande à ce que les orientations gouvernementales incluent les éléments suivants:

- permettre aux municipalités de délimiter les territoires incompatibles avec les activités reliées aux hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement;
- permettre aux municipalités de protéger leurs sources d'eau potable via l'identification de territoires incompatibles;
- s'assurer du non-renouvellement des droits des claims lorsqu'ils viennent à échéance

2018-04-344

SUBVENTION 2018 - RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC (ROSEQ)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder au Réseau des Organisateurs de Spectacles (ROSEQ), une subvention, au montant de 5 000 \$, dans le cadre de la rencontre d'automne qui aura lieu du 10 au 14 octobre 2018 à Rimouski ainsi qu'une subvention de 1 000 \$ pour l'offre d'un cocktail, au nom de la Ville, soulignant le 40^e anniversaire d'existence de l'organisme.

2018-04-345

RENOUVELLEMENT - PROTOCOLE D'ENTENTE VILLE DE RIMOUSKI ET ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC - GESTION DE LA FORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers du Québec permet à la Ville de Rimouski de former ses pompiers à temps partiel conformément au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal à l'interne, et ce, sans avoir recours à des ressources externes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire ajouter au contenu de son entente le programme «Officier non-urbain» pour assurer la disponibilité de cette formation à Rimouski suite au retrait du Cégep de Rimouski dans la formation des officiers pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire ajouter au contenu de son entente le cours de spécialisation Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible afin de former ses pompiers à ce risque particulier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service et le gestionnaire à la formation du Service de sécurité incendie à signer le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation de la Ville de Rimouski avec l'École nationale des pompiers du Québec et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 1007,40 \$ pour l'année 2018, pour les formations suivantes:

- Pompier I
- Pompier II
- Pompier II Désincarcération
- Opérateur d'autopompe
- Désincarcération Hors programme
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses sensibilisation Hors programme
- Matières dangereuses opération Hors programme
- Autosauvetage Hors programme
- Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible
- Officier non-urbain (ONU)

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT 1066-2018

La greffière dépose un certificat qu'elle a signé, en date du 5 avril 2018, attestant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée à l'égard du Règlement 1066-2018 modifiant le Règlement d'emprunt 1012-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 993 500 \$ et qu'en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé. La tenue d'un référendum n'est pas nécessaire.

RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJETS - BORDEREAU NUMÉRO 06

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 29 mars 2018.

RAPPORT DES ACTIVITÉS ÉLECTORALES - ANNÉE 2017

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des activités électorales, pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté de certains élus et du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à 21 h 19.	à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à
Marc Parent, maire	Monique Sénéchal, greffière de la Ville

ANNEXE À LA RÉSOLUTION 2018-04-333

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE RIMOUSKI

PROJET

RÈGLEMENT XXX-20XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES C-034 ET C-040

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 3 mars 2014, le Règlement de zonage 820-2014;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser un commerce d'hébergement et un commerce de restauration pour l'immeuble sis au 11, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la zone C-034 dans laquelle est situé actuellement l'immeuble n'autorise pas ces usages commerciaux:

CONSIDÉRANT QUE la zone adjacente C-040 autorise les usages commerciaux demandés et qu'il y a lieu de modifier le découpage de cette zone afin d'y inclure l'immeuble sis au 11, rue Saint-Pierre:

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage a été présenté le ...;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation xx-xx-xxx du présent règlement a dûment été donné le ... ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

[xx-20xx]

PROJET

Modification au plan de zonage, découpage des zones C-034 et C-040

- **1.** Le plan de zonage, annexe B feuillet 5, faisant partie intégrante du Règlement de zonage 820-2014 par son article 6, est modifié de la façon suivante, le tout tel que montré au plan inclus à l'annexe I du présent règlement :
- 1° Par l'agrandissement de la zone C-040 à même une partie de la zone C-034 correspondant au lot 2 485 197 du cadastre du Québec (599,7 m²) et à une partie du lot 2 486 671 (\approx 71,7 m²);
- 2° Par le retrait d'une partie de la zone C-034 correspondant à l'agrandissement de la zone C-040 décrit au paragraphe 1°.

Entrée en vigueur

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le XX XXX 20XX

(S) Marc Parent Maire

COPIE CONFORME

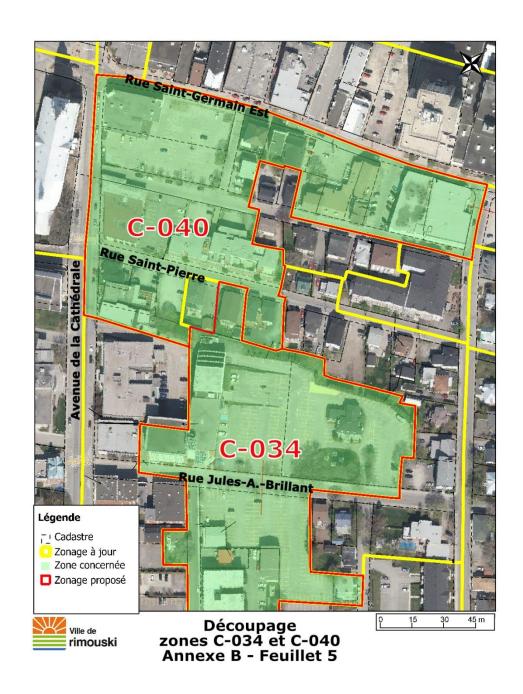
(S) Monique Sénéchal Greffière

Greffière ou

Assistante greffière

ANNEXE I (article 1)

Extrait du plan de zonage modifié (annexe B feuillet 5)



PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE RIMOUSKI

RÈGLEMENT 1072-2018

RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DANS CERTAINS TRONÇONS DU CHEMIN BEAUSÉJOUR, DU CHEMIN DE LA SEIGNEURIE ET DE L'AVENUE DE ST-VALÉRIEN – AIRRL 2018 ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Rimouski juge nécessaire d'assurer la pérennité du réseau routier local et d'autoriser des travaux de réhabilitation de la chaussée de certains tronçons du chemin Beauséjour, du chemin de la Seigneurie et de l'avenue de St-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 17-04-2018 a dûment été donné le 3 avril 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de réhabilitation du réseau routier local dans certains tronçons du chemin Beauséjour, du chemin de la Seigneurie et de l'avenue de St-Valérien – AIRRL 2018, pour un montant total estimé à 1 500 000 \$, taxes nettes, incluant les frais contingents, le tout suivant l'estimation détaillée à l'annexe I préparée par le Service génie et environnement de la Ville de Rimouski, pour faire partie intégrante du présent règlement.

- **2.** Le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- **3.** Afin de défrayer le coût de ces travaux, la Ville est autorisée à emprunter la somme de 1 500 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 1 500 000 \$, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
- 5. Toujours aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 750 000 \$, soit 50 % de la dépense, provenant des versements d'une subvention à venir du programme de réhabilitation du réseau local volet AIRRL, tel que confirmé dans la lettre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, laquelle est signée en date du 14 mars 2018 et jointe au présent règlement comme annexe II.
- **6.** Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- **7.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 16 avril 2018

(S) Marc Parent Maire

COPIE CONFORME

(S) Monique Sénéchal Greffière

Greffière ou

Assistant greffier

ANNEXEI

	VILLE DE RI	MOUSKI
	Service génie et e	environnement
	Estima	tion
Projet :	Réhabilitation réseau routier rural Chemin de la Seigneurie Est, Chemin Beauséjour et Avenue de Saint-Valérien	
Numéro du plan :	V18-5722, V18-5723 et V18-5724	
Nature des travaux :	Voirie, pavage et drainage	
Chemin de la Seigneurie Est		
Voirie Pavage Drainage	-4-1	352 000 \$ 343 000 \$ 79 000 \$
Chemin Beauséjour	otal	774 000 \$
Voirie Pavage Drainage	otal	138 000 \$ 272 000 \$ 11 000 \$ 421 000 \$
Avenue de Saint-Valérien	otai	421 000 \$
Voirie Pavage Drainage	otal	119 000 \$ 74 000 \$ 14 000 \$ 207 000 \$
Grand Total :		1 402 000 \$
Honoraires professionnels et techniques (± 4%)		56 000 \$
Frais de financement (± 3%)	42 000 \$
Grand total (taxes nettes)		1 500 000 \$
HGENIEU A	Prépa	aré par : Éric Gagnon tech.
Nathalia Boulianna	Vérifi	é par : Nathalie Boulianne, ing.
PUROS:	Steve Collin	ouvé par : Steve Collin, ing.
	Date	: 14-03-2018

ANNEXE II

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Electrification des transports

Ouébec

Direction du développement durable et de la voirie locale

Québec, le 14 mars 2018

Monsieur Claude Périnet Directeur général Ville de Rimouski 205, avenue de la Cathédrale Case postale 710 Rimouski (Québec) G5L 7C7

OBJET: Programme Réhabilitation du réseau routier local

Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local Projet : Réfection de l'avenue Saint-Valérien ainsi que des chemins

Beauséjour et de la Seigneurie

Nº dossier: AIRRL-2017-461 - Accord de principe

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la demande d'aide financière du 29 novembre 2017, présentée par votre municipalité au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, concernant le projet mentionné en objet.

Votre projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles.

Afin de compléter votre dossier, vous devez faire parvenir au Ministère à l'adresse airrl@transports.gouv.qc.ca, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres) ou l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré);
- une résolution municipale indiquant le choix des prestataires de services et le coût des travaux à réaliser, ainsi que le mode de financement retenu;
- le cas échéant, le règlement d'emprunt et la lettre d'approbation de celui-ci par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

... verso

2

Lorsque le projet sera jugé conforme par le Ministère, une lettre d'annonce de contribution financière vous sera transmise. Elle déterminera le montant maximal de l'aide financière pouvant vous être accordée.

Les travaux ne doivent pas débuter avant l'obtention de cette lettre d'annonce, sinon l'aide financière ne pourra pas être versée.

Par ailleurs, le Ministère recommande le recours à un seul entrepreneur pour la réalisation complète des travaux.

Pour toute question additionnelle, je vous invite à communiquer avec madame Charleine Gagnon à l'adresse courriel susmentionnée ou au numéro 418 643-1486, poste 22442.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur.

André G. Bernier

c. c. M^{me} Nathalie Boulianne, ingénieure de projet, Ville de Rimouski

M. Yves Berger, directeur général, Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine